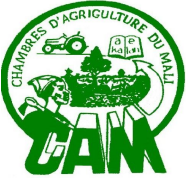


CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°50, Octobre 2010



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- 42^{ème} session de l'assemblée consulaire de l'APCAM, 1^{ère} de la mandature 2010-2015 ;
- Atelier de validation de l'étude sur la mise en place d'une Bourse Régionale des Produits Vivriers pour les Etats membres de l'UEMOA.

42^{ème} session de l'assemblée consulaire de l'APCAM

La 42^{ème} session de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM, 1^{ère} session de la mandature 2010-2015, s'est tenue du 09 au 10 novembre 2010 dans la salle de conférence de l'APCAM sous la présidence de Monsieur Bakary TOGOLA, Président de l'institution.

La session a enregistré la participation des membres de l'Assemblée consulaire, les Secrétaires Généraux des CRA et les cadres de l'APCAM.

Elle a été précédée de la réunion statutaire du bureau national tenue le 08 novembre 2010 à laquelle ont participé tous les Présidents des Chambres Régionales d'Agriculture à l'exception du Président de la CRA de Kidal empêché et représenté par celui de Gao.

La cérémonie d'ouverture de la session a été présidée par le Ministre de l'Agriculture, M. Aghatam AG Alhassane. La session a été honorée à la cérémonie d'ouverture par la présence du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, Mr Tiemoko Sangaré, du Ministre des Relations avec les institutions, Mme Fatoumata GUINDO, du Commissaire à la Sécurité Alimentaire, Mme Lansry Nana Yaya Haïdara, du Représentant de Mme le Ministre de

l'Elevage et de la Pêche, Mr Seydou Coulibaly ; du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, Jeamille Bittar, du Chef de la Mission de Restructuration du Secteur Coton, M. Fagnanama Koné et des responsables des services techniques, projets et programmes du Secteur du Développement Rural.

Cette cérémonie a été marquée par l'allocution de bienvenue du Président de l'APCAM et du discours d'ouverture de M. le Ministre de l'Agriculture.

Le Président de l'APCAM, M. Bakary TOGOLA a souhaité la bienvenue à tous les élus consulaires à la 1^{ère} session de la mandature 2010-2015 de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

Il a souligné que cette session sera pour lui, en tant que Président de l'APCAM, un des grands moments de l'histoire des Chambres d'Agriculture du Mali. De mémoire d'élu de la Chambre d'Agriculture depuis sa création, c'est la première fois que les représentants de toutes les régions du Mali et du District de Bamako élisent par consensus tous les membres des postes du bureau et les votent à l'unanimité. Cela est un exemple de maturité et de cohésion de la Profession Agricole.



*L'image du mois : Votre bulletin Cikela dans les mains du
Président de la république du Mali, SE Amadou Toumani TOURE*

Il a placé cette mandature 2010-2015 sous le signe de l'atteinte de la Souveraineté Alimentaire au Mali, l'augmentation des revenus des producteurs et la valorisation du statut des producteurs.

Il a pris l'engagement au nom des producteurs Agricoles d'accompagner le Président de la République et le Gouvernement pour faire du Mali une puissance Agricole et le placer au rang des pays émergents.

Le Ministre de l'Agriculture, dans son discours d'ouverture, s'est d'abord réjoui du déroulement du processus électoral dans un climat serein et apaisé, toute chose qui dénote l'éveil de conscience et la maturité des professionnels du secteur rural.

Il a adressé ses sincères remerciements aux membres de la précédente Assemblée Consulaire pour les résultats obtenus et félicité les nouveaux élus du bureau de l'APCAM pour la confiance placée en eux par le monde rural et singulièrement son Président reconduit en la personne de Monsieur Bakary TOGOLA.

Il a invité les élus consulaires conformément à leur engagement d'accompagner le Gouvernement dans l'atteinte des 10 millions de tonne/an d'ici l'horizon 2012 et de traduire cette ambition dans leur plan d'orientation 2010-2015.

Il a enfin exhorté l'Assemblée Consulaire à faire sienne des préoccupations de l'heure qui ont pour noms :

- la relecture des textes du réseau des Chambres d'Agriculture ;
- l'affectation des ressources pérennes au réseau des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole ;
- le passage à l'approche sectorielle avec la formulation de la Politique de Développement Agricole (PDA), de son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA),
- la préparation de programmes tels que le Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP) ;
- le démarrage de nouveaux projets à savoir : le Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM) et le projet d'Amélioration de la Gouvernance sur la filière coton (PASE II);

- la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Il a terminé en réitérant la disponibilité de son Département à soutenir et à accompagner le bureau de l'APCAM dans l'exercice de la nouvelle mandature.

L'ordre du jour de la session a porté sur les points suivants :

1. Lecture et adoption du Règlement Intérieur de l'APCAM;
2. Examen et adoption du Plan d'Orientation de la mandature 2010-2015 ;
3. Communication sur le Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM);
4. Questions diverses.

A l'issue des travaux, la session a adopté, sous réserve de la prise en compte des observations et amendements le Règlement Intérieur de la 1^{ère} session et le Plan d'Orientation de la mandature 2010-2015.

De l'ensemble des questions débattues, l'Assemblée Consulaire a formulé les recommandations suivantes:

1. Prendre des dispositions pour la mise en place rapide et un meilleur fonctionnement des commissions de travail de l'APCAM en vue d'améliorer la qualité des propositions et suggestions aux pouvoirs publics et aux partenaires ;
2. Faire le plaidoyer pour la mise en place des ressources financières pérennes au niveau des Chambres d'Agriculture ;
3. Mettre en place une commission ad hoc de réflexion sur l'institution de cartes Professionnelles Agricoles, de fixation de son prix et de sa clé de répartition entre les différents niveaux (village, commune, cercle, région, national) ;
4. Organiser des journées d'échanges entre les élus et techniciens des Chambres d'Agriculture sur la compréhension des textes et l'accompagnement des élus ;
5. Diligenter les activités de mise en vigueur du Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM).

Atelier de validation de l'étude sur la mise en place d'une Bourse Régionale des Produits Vivriers

Du 26 au 29 octobre 2010, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture a participé à l'atelier de validation de l'étude réalisée en vue de la mise en place d'une Bourse Régionale des Produits Vivriers pour les Etats membres de l'UEMOA.

L'atelier a été organisé par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à l'Hôtel Palm Beach de Ouagadougou et a enregistré la participation des experts des Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Togo), de la Commission de l'UEMOA et de la BCEAO ainsi que les représentants du secteur privé, de la société civile et des organisations d'appui au secteur agricole.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Commissaire Chargé du Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération (DMRC) de la Commission de l'UEMOA.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés à travers les points ci-après : Les enjeux et défis de la construction du marché régional de l'UEMOA et la Présentation et examen du rapport du Bureau d'étude.

L'exposé sur les enjeux et défis de la construction du marché régional a fait ressortir que l'un des piliers de la politique de l'intégration économique initiée par l'UEMOA est de promouvoir le marché régional qui passe par l'unification des marchés nationaux étroits afin d'offrir d'une part, aux entreprises la possibilité de produire pour un marché plus vaste d'autre part aux citoyens de l'Union la liberté du lieu d'étude, d'installation ou du lieu de travail dans l'espace communautaire.

La présentation et l'examen du rapport d'étude a été faite à travers :

- 1) les éléments fondamentaux de l'étude,
- 2) les caractéristiques des échanges commerciaux des produits vivriers dans l'espace UEMOA,

- 3) le cadre conceptuel d'une bourse de produits vivriers,
- 4) le cadre institutionnel de la BRPV,
- 5) les conditions et procédures opérationnelles,
- 6) les infrastructures et équipements,
- 7) les besoins en formation,
- 8) la stratégie de mise en œuvre,
- 9) l'analyse financière de la BRPV et
- 10) la commercialisation des produits périssables.

La présentation sur le cadre institutionnel de la BRPV a permis d'exposer l'ensemble des dispositions à prendre au point de vue juridique pour rendre le dispositif opérationnel (aussi bien pour la bourse centrale que les bourses nationales). Sur le statut juridique, il est ressorti que la BRPV sera une société commerciale, avec pour actionnaires l'UEMOA, les Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO et les acteurs intervenant dans la commercialisation des produits. Les principaux organes seront le Conseil des Ministres comme organe politique, la Chambre Consulaire Régionale comme organe administratif et le conseil d'administration comme organe de contrôle.

Les bourses nationales seraient créées sous la forme de société anonyme avec conseil d'administration, avec comme organigramme la direction générale, une direction administrative et financière, un département « marchés et contrats », un département « formation et information » et un département « garantie et compensation ».

L'ancrage institutionnel découle du statut juridique. En ce qui concerne la bourse centrale, il faut que le département du Marché Régional, de la Concurrence et de la Coopération de l'UEMOA soit fortement impliqué dans sa mise en œuvre. Pour les bourses nationales, même si leurs besoins seront identifiés au cas par cas, il est recommandé qu'elles soient logées dans les chambres de commerce et d'industrie. Elles signeront des accords de siège à cet effet. En ce qui concerne la localisation du siège de la bourse centrale (BRPV), il est proposé que le Togo abrite le siège.

Les participants ont souligné l'importance du cadre réglementaire et juridique de la bourse et la nécessité d'un organe de contrôle indépendant. A cet égard, les participants ont insisté pour que la bourse soit une société commerciale conformément aux règles de l'OHADA. Ils ont recommandé de prendre en compte les banques commerciales, les Partenaires Techniques et Financiers au niveau des actionnaires.

Par ailleurs, ils ont accepté l'architecture de la bourse proposée par les consultants à savoir une bourse centrale avec des bourses nationales. Toutefois, la question d'une possible tension sur les prix des produits vivriers qui résulterait d'un mauvais fonctionnement de ce schéma devrait être examinée avec précaution. L'ancrage institutionnel de la bourse centrale doit être guidé par le statut juridique de la bourse.

A cet effet, les débats ont fait ressortir que le statut actuel de la Chambre Consulaire Régionale, qui est un organe essentiellement consultatif, ne lui confère pas l'autorité pour assurer la tutelle d'une telle activité.

Pour ce qui est des bourses nationales, il est préconisé qu'elles soient rattachées aux Chambres de Commerce et d'Industrie des Etats membres de l'Union.

En ce qui concerne la localisation du siège de la Bourse centrale (BRPV), il a été convenu de laisser la décision du choix aux instances dirigeantes à mettre en place.

La présentation sur la stratégie de mise en œuvre a traité du choix du pays qui pourrait accueillir le siège de la bourse centrale, du renforcement du cadre institutionnel, des partenariats stratégiques à établir, des atouts, opportunités, faiblesses et menaces inhérents à l'option, des mesures d'accompagnement et du plan de promotion de la bourse. Le processus et le planning de mise en œuvre ont été par la suite déclinés. Huit étapes déterminent le processus, alors que le planning de mise en œuvre s'étale sur une période de cinq ans, assortie de deux évaluations dont une en fin d'année 2 une autre en fin d'année 5.

Les participants ont retenu le schéma de création d'une bourse qui travaille au niveau régional pour mettre en relation vendeurs et acheteurs.

Toutefois, la priorité doit être accordée, au démarrage des activités, au renforcement des structures nationales pour un meilleur fonctionnement du système et son appropriation par les acteurs du domaine.

Au terme des travaux, et en vue de rendre rapidement opérationnel la Bourse Régionale des Produits Vivriers, l'atelier a recommandé que:

1. la Commission de l'UEMOA et les Etats membres engagent des travaux en vue de

faire de la libre pratique, une réalité dans l'espace communautaire;

2. des mesures énergiques soient prises pour lever les entraves aux échanges intra-régionaux ;
3. les expériences existantes notamment au niveau de certains pays qui ont mis en place ou ont des projets de mise en place des bourses agricoles soient capitalisées;
4. la bourse soit élargie à l'ensemble du secteur agricole et ne se limite pas aux seuls produits agricoles vivriers;
5. les commerçants, notamment ceux qui évoluent dans la vente et l'achat des produits agricoles soient fortement impliqués à toutes les étapes devant conduire à la mise en place de la BRPV ;
6. les établissements financiers et les institutions de micro finance soient fortement impliqués dans la BRPV, de manière à garantir la liquidité du marché ;
7. le potentiel d'exportation de chaque Etat membre de l'Union soit identifié et répertorié pour être pris en charge par la BRPV;
8. les forces et les faiblesses des acteurs du circuit de distribution des produits vivriers ainsi que des structures et dispositifs d'appui soient identifiés et que des mesures idoines soient mises en œuvre en conséquence;
9. des mesures appropriées soient envisagées pour l'harmonisation des méthodes d'étalonnage dans l'espace UEMOA ;
10. un organe de régulation et de supervision indépendant soit mis en place afin de s'assurer que la BRPV fonctionne selon les règles de l'art.

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.